

Compte-Rendu CSE TER Paris-Normandie 05 septembre 2023

Premier CSE de Mme Marie- Pierre Geneste, Responsable du Pôle Relations Sociales (en remplacement de Mme Sylviane Lemerrier) et de Mme Blandine Windels, Experte Instances (en remplacement de Mme Marie Dumont).

Lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales.

Quelques réponses aux déclarations :

(Sébastien Aubagnac, DRH)

- Jeux Olympiques : TGV met en place des mesures pour les JO 2024 mais TER se questionne sur leur déclinaison éventuelle : à priori pas d'affluence particulière sur la Normandie, si ce n'est peut-être un report du public vers les logements plus lointains compte tenu des tarifs. Concernant le décalage éventuel des congés pour les agents (dispositif appliqué au TGV), on ne va pas faire pour faire, pas de raison de bousculer les protocoles congés ; s'il y avait lieu de le faire, nous en discuterions ensemble. Pour le moment pas de trains supplémentaires.

Commentaire de la délégation UNSA :

même si, à date, rien ne nous est annoncé, nous serons attentifs et à l'écoute de vos remontées sur le sujet.

- Concurrence : la région Normandie a fait publier au Journal Officiel un Avis de Pré-Information rectificatif sur l'étoile de Caen pour ajouter deux liaisons : Caen/St Lô et Caen/Cherbourg avec l'ensemble des flottes de bi-modes B82500, X76500, ainsi que 5 rames Z27500 et l'ajout des gares de Serquigny et Bernay. L'Equivalent Temps Plein avait été donné en mai, il a donc été recalculé et communiqué fin août. La nouvelle Convention TER n'est pas signée, la réunion plénière du Conseil Régional est prévue en octobre. M. Forgeot d'Arc interviendra au CSE du 17 octobre pour présenter cette nouvelle Convention TER.

Commentaire de la délégation UNSA :

avec cette modification, vos représentants ont fait part de leur interrogation sur le dépassement du taux maximal de 15% d'ouverture du réseau normand prévu à la Convention.

- Végétation : sujet évoqué dans le cadre d'un droit d'alerte déposé lors du précédent CSE.

Tournées réalisées en ligne : 56 signalements traités sur 60.

Remontées des ADC : 63 signalements traités sur 100.

« Vous avez raison il faut rester vigilant ; il faut couper la végétation plus souvent par rapport aux étés précédents ; il y a des choses qu'on ne peut plus faire comme utiliser les produits phytosanitaires ou tailler tels types d'arbustes à telle période pour la nidification, il y a également le sujet « moyens ». Il faut qu'on industrialise « un plan débroussaillage » comme on le fait pour le plan automnal ».

Commentaire de la délégation UNSA :

plusieurs tournées ont été réalisées en cabine par des membres du CSE mais les remontées des agents restent une source fiable de l'information via leurs outils à disposition (Bulletins de Service, rapports, mails...). Vos représentants UNSA peuvent également prendre en compte vos questions sur ces problématiques.

- Travaux : la totalité du programme Travaux 2023/2024 est reprise en Information Ecrite. M. Rioult, adjoint au Directeur Délégué des Opérations, interviendra au prochain CSE pour présenter le bilan des travaux de l'été.

Commentaire de la délégation UNSA :

le programme Travaux 2023/2024 vous sera envoyé sur demande.

Validation des procès-verbaux :

Les PV des CSE précédents font l'objet de votes pour validation : PV du 29/06 approuvé en séance.



Projet de réorganisation de l'équipe Escale Vente Cherbourg Valognes Carentan Lison

(Nicolas MARIETTE, DUO Services Axe Centre et Sud Normandie)

M. BEAUFILS, référent de la Commission des Etudes Economiques et Sociales (CEES), restitue le travail réalisé : c'est un nouveau coup porté au service public. Le dossier est creux, un grand nombre de sujets ne sont simplement pas abordés. Seule la suppression des 6 postes est abordée avec un angle purement économique.

M. MARIETTE : 28 Entretiens exploratoires ont été réalisés sur 29 (un agent était absent mais souhaite faire une école de conduite) . L'impact sécurité des voyageurs ainsi que le fonctionnement des installations (ascenseurs...) n'est pas de notre périmètre de responsabilité mais de celui de Gares et Connexions : ils doivent assurer des tournées et des affichages, ils vont mettre en place la télé-sonorisation de la gare de Lison. Le Distributeur de Billets Régionaux est géré par l'UO Services Voyageurs via télésurveillance (intervention en cas de dysfonctionnement). En août, il n'a pas été fait appel à l'astreinte sur Lison. En situation perturbée, il n'y aura plus de Terminus/Origine Lison. Les commandes de cars seront assurées par la Région.

Commentaire de la délégation UNSA :

à la lecture de l'avis négatif émis par la CEES, qui rappelle que ce dossier est creux et manque cruellement d'informations, les élus se sont prononcés, à l'unanimité, contre ce projet de réorganisation. Le président du CSE décide, malgré tout, de le mettre en place au 1er octobre 2023 et s'engage à réaliser un retour d'expérience dans les 6 mois.

L'analyse de la commission est disponible auprès de vos représentants.

Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de Sotteville

(Mme Nathalie LISSAK, Médecin de Région)

Dr LISSAK : le Dr Joly ayant fait valoir ses droits à la retraite, la candidature de Mme Calentier Viard a été retenue par la Direction des Services Médicaux. Médecin généraliste pendant de nombreuses années puis reconvertie en médecin du travail en 2017, elle sera dans l'équipe à 60% de son temps (81% pour le Dr Joly). Elle n'est pas disponible à plus de 60% puisqu'elle a un autre employeur à hauteur de 40%. Elle suivra essentiellement les agents de la Direction, des pôles d'appui ainsi que le personnel du Technicentre Industriel de Quatre Mares. « C'est une bonne candidature parce qu'elle a les compétences, elle semble motivée par la découverte du milieu ferroviaire. C'est une candidate qui aime la Santé au Travail, c'est une spécialité qui n'est pas facile car on n'est pas dans le soin mais dans la prévention. Elle aura trois jours fixes. La répartition des effectifs a été faite avec le Dr MEDGHOUL ».

Commentaire de la délégation UNSA :

21 élus sur 22 ont voté pour la nomination du Dr Calentier Viard. Etant donnée la difficulté à recruter des médecins du Travail à la SNCF, la délégation UNSA se réjouit de cette nomination même si son temps de travail reste inférieur à celui du médecin précédent.



La délégation des représentants du personnel demande une présentation du dossier finalisé PRR (Droits et Obligations des Voyageurs) - PSH (Personnes en Situation de Handicap)

(Mme Laëtitia TIR DE ZAN)

La présentation initialement prévue à l'Ordre du Jour n'a pas eu lieu. Celle-ci s'est résumée à un échange sous la forme de questions/réponses avec la Direction.

Mme TIR DE ZAN : En gare, en l'absence de personnel au sol, une PSH se présentant inopinément (prestation spontanée) doit se mettre en contact avec l'Agent d'accompagnement du Train. Si ce client n'identifie pas l'ASCT sur le quai, il n'y a pas d'obligation de le prendre en charge. Si l'application SOCA ne fonctionne pas ou si le temps de prise en charge dépasse le temps d'arrêt initialement prévu en gare, l'ASCT devra rédiger un rapport.

« ON A UNE OBLIGATION DE MOYEN, PAS DE RESULTAT » : ce qui est demandé est d'accueillir le client qui se présente, si on ne peut pas le prendre en charge, il faut lui expliquer pourquoi et faire remonter la situation via SOCA. C'est dans la formation initiale des agents depuis 2009.

Des échanges sont toujours en cours avec la Région. Un retour d'expérience sera fait avec la Région et des associations de PSH. On va proposer une formation de remise à niveau de nos ASCT. Une assistance aux personnes sensibles est déjà prévue dans la fiche de poste ASCT, ainsi que dans la VO250 (partiellement).

Il n'est pas demandé aux Agents de Conduite de réaliser une prise en charge (la loi exclut les ADC) mais ils doivent savoir s'il y a une personne en situation de handicap à bord du train. d'où la création du bulletin SOCA et l'évolution réglementaire qui va avec.

Une prestation réservée plus de 24h avant le départ est une prestation garantie, une prestation non réservée est une prestation non garantie. L'entreprise encourage vivement les PSH à anticiper et à réserver leur voyage au minimum 24h avant.

M. AUBAGNAC : dans un monde idéal tout serait accessible partout, on sait que ce n'est techniquement pas faisable avant des années. Le service est garanti à partir du moment où il est commandé à l'avance. Le PRR permet une présentation spontanée de la personne mais avec une réponse dégradée. On ne sait pas en termes de volumétrie de quoi on parle, c'est un sujet sur lequel on reviendra après une période d'application ce qui nous permettra de faire un retour d'expérience.



Commentaire de la délégation UNSA :

L'UNSA restera attentive au déploiement de cette nouvelle prise en charge. Il ne faudrait pas que les agents sol et bord de mettent en danger en sortant de leurs prérogatives pour assurer les prestations inopinées.

Tout agent qui fait la demande de formation PRR auprès de son manager doit pouvoir la suivre en présentiel.

Tout agent doit être informé de sa responsabilité pénale et civile sur l'application de cette nouvelle mesure PRR !

L'UNSA a été reçue par la direction de SNCF Voyageurs à la suite de sa demande de concertation immédiate (DCI) afin d'obtenir des réponses claires aux interrogations des agents sol et bord quant à la mise en place du PRR.



Vous pouvez consulter le tract ci-dessus dans sa version intégrale sur l'application « UNSA Ferroviaire »



L'UNSA alerte sur le fait que cette prestation va devenir un item supplémentaire pour les notations au fil du temps.

Avec l'arrivée de la concurrence et le SNCF *bashing*, tout manquement sur cette prestation, malgré le caractère non obligatoire pour les chefs de bord, fera la une des journaux et le chef de bord devra se justifier.

À terme, cette prestation aura une obligation de résultat et non plus de moyen.

Quelques réponses apportées aux questions écrites des élus du CSE :

Création d'une structure handicap et emploi nationale, mutualisée et territorialisée au service des 5 sociétés du groupe SNCF.

L'objectif est de créer une structure Handicap & Emploi à effectif constant, mutualisée et territorialisée au service des cinq sociétés du Groupe SNCF : cette structure serait rattachée à SNCF Holding / DRH Groupe / Pôle Diversités & Inclusions. L'Équivalent Temps Plein (ETP) restera identique sur la globalité mais les postes deviendront dédiés Handicap et Emploi alors qu'aujourd'hui ce sont des missions intégrées aux postes. Cette mutualisation impactera 152 postes répartis sur les 5 SA. Le poste CORHE+CORMIX de l'ERLN sera donc impacté puisque mixte avec mise en œuvre de la nouvelle organisation au 1er octobre 2023.

La délégation des représentants du personnel demande un retour sur l'accident du butoir de Clichy.

La rame Z56675 a été expertisée par nos services (ingénierie et TI de Nevers). Au regard des dégâts occasionnés sur la motrice, cette dernière n'est pas réparable dans un de nos Technicentres. Une demande a été faite au constructeur qui a expertisé la rame le 30 août et devrait nous communiquer le coût et le délai pour la remise en état.

La délégation des représentants du personnel souhaite connaître les évolutions du plan de transport 2024.

Rouen-Caen : Desserte systématique de Serquigny, Brionne et Bourgheroulde sur tous les trains et substitution des 2 Allers-Retours réalisés actuellement en car par des trains.

Pont de L'Arche : 8 arrêts supplémentaires en semaine (5 en sens impair et 3 en sens pair) et 2 arrêts supplémentaires le samedi (1 dans chaque sens de circulation).

Caen-Granville-Rennes : augmentation de l'offre ferroviaire Caen-Rennes et Caen-Granville.

La délégation des représentants du personnel demande s'il est prévu le remplacement du Dr SAUVAGE au cabinet médical de Caen.

Au départ à la retraite des médecins généralistes SNCF, la politique de la direction des Services Médicaux est de ne plus remplacer et d'orienter les salariés vers les médecins de ville agréés SNCF.

Le Dr Sauvage ne devrait pas être remplacé après son départ à la retraite prévu en fin d'année 2023.

La délégation des représentants du personnel souhaite connaître l'état d'avancement du projet de déménagement des locaux des sites de Rouen Gare et rue de l'Avalasse vers le centre-ville.

La toute première réunion de lancement s'est tenue le 30/06/23 pour présenter les grandes lignes du projet. A date, le projet consiste en une nouvelle prise à bail externe de l'immeuble dénommé « Marco Polo » situé 4 rue St Eloi à Rouen.

Les principales informations à retenir :

| | | |
|---|---|---|
| MACRO-PLANNING Mise à disposition : Juillet 2024 Travaux : 7/24 – 11/24 Emménagement : 12/2024 Durée du bail : 9 ans | ENTITES IMPLIQUEES Bâtiment A Bâtiment B Option pour le COP | EFFECTIF CONCERNE 491 personnes |
|---|---|---|

La délégation des représentants du personnel souhaite un point sur les embauches d'ASCT sur les 3 Axes (nombre, dates des contrats et échéances) avec la distinction des CDD d'été, longs et CDI. Tous les CDD longs ont-ils la perspective d'être requalifiés en CDI et dans quelle temporalité ?

Tous les CDD ont la perspective de se voir proposer un passage en processus de recrutement allégé CDD vers CDI à la condition qu'ils donnent satisfaction dans leurs missions en CDD. La signature du CDI est aussi assujettie à la réussite du processus allégé de recrutement qui ne doit pas être considéré comme une formalité.

La temporalité moyenne de mise en place du processus allégé est de 12 à 18 mois de CDD (cette durée permet un certain aguerissement du candidat dans le métier ce qui facilite la tenue de l'entretien).